

ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°7/2020

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que la société CIRCET CAB4680, 24 rue de la croix Jacquibot 95450 VIGNY, représentée par Mme FARGES Laura doit procéder à la réparation de conduite avec réalisation de fouille pour le compte de ORANGE au 12 rue des coquelicots à compter du 13 avril 2020 et jusqu'à la fin des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'accès et le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux sur la voie publique, le stationnement sera interdit autour du numéro 12 rue des coquelicots, à compter du 13 avril 2020 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisations avertiront les usagers, conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire, qui devront être mis en place par la société.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- La société CIRCET CAB4680, représentée par Mme FARGES Laura ;

Fait à Livilliers,
Le 02/04/2020

Le Maire,
Marion WALTER

